

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **du comité de gestion du camping** de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue au bureau municipal situé au 1216, rue Principale, ce troisième jour de mai 2022 (03/052022) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Rita Dufresne            Gaétan Beauchesne    Bernard Dumais  
Nathalie Doucet

Est absent :  
    Éric Beauchamp

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière-trésorière, est aussi présente

**Résolution 2022-05-021**    Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Doucet  
Appuyé par Bernard Dumais  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.
4. Comptes à payer.
5. Grandeur de remise pour ceux qui ont 1 terrain et demi.
6. Médiation dossier Lise Bérubé.
7. Varia
  - a. Achat d'une table de billard.
  - b. Achat de botte de travail.
8. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-05-022**    Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Nathalie Doucet  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022, tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-05-023**    Compte à payer

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer des mois de janvier à avril 2022, chacun des membres du comité de gestion du camping de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Nathalie Doucet  
Appuyé par Gaétan Beauchesne  
Et résolu que des comptes au montant 23 492.29 \$ soient acceptés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Sylvie Genois, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie que le camping possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 23 492.29 \$ \$ sont disponible en date du 03 mai 2022.

Sylvie Genois, greffière-trésorière

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-05-024** Grandeur de remise pour ceux qui ont 1 terrain et demi

**ATTENDU** la demande d'un campeur saisonnier (Mario Duplessis) d'installer une remise de 10 X 12 parce qu'il a un terrain et demi;

**ATTENDU** que la réglementation du camping autorise une remise de 8 X 10.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Bernard Dumais

Et résolu ce qui suit :

- De refuser la demande de Mario Duplessis;
  - De ne pas modifier la réglementation.
- Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-05-025** Médiation dossier Lise Bérubé

**ATTENDU** que le 11 mai 2022 se tiendra la médiation entre la municipalité, la CNESST et Lise Bérubé;

**ATTENDU** que cette médiation survient suite à la fin d'emploi en tant que gérante de camping et de la marina;

**ATTENDU** que pour éviter des frais d'avocat supplémentaires à la municipalité il est préférable de régler ce dossier hors cours.

Il est proposé par Bernard Dumais

Appuyé par Nathalie Doucet

Et résolu ce qui suit :

- D'autoriser une marge de négociation entre 15 000\$ et 18 000\$.
- Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-05-026** Achat d'une table de billard

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Bernard Dumais

Et résolu d'autoriser la dépense de 350 \$ pour l'achat d'une table de billard appartenant à Carole Fortin.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-05-027** Achat de botte de sécurité

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

Appuyé par Bernard Dumais

Et résolu ce qui suit :

- Autoriser une dépense pour l'achat de botte de sécurité pour les employés du camping préposés à l'entretien pour un maximum de 200 \$;
  - Une paire de botte est autorisés aux 2 ans.
- Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Nathalie Doucet, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 20 heures 34.

---

Rita Dufresne, mairesse

---

Sylvie Genois, Greffière-trésorière